

A1.0 APPENDICE 1 : LISTE DES DONNÉES ESSENTIELLES AU CONTRAT (LDEC)

A1.1 Gestion et justification de la LDEC

A1.1.1 Gestion des éléments de données

A1.1.1.1 L'entrepreneur doit examiner, mettre à jour et livrer les modifications, et confirmer le maintien de l'exactitude des éléments de données annotés d'une période d'entretien, conformément à la LDEC.

A1.1.1.2 L'entrepreneur doit livrer les éléments de données modifiés, réémis ou soumis à nouveau à l'endroit ou aux endroits, dans le format et les quantités précisés dans la LDEC pour la soumission initiale des éléments de données.

A1.1.2 Explication du tableau de la LDEC

A1.1.2.1 **Numéro de ligne LDEC** – Ce champ fournit le numéro séquentiel unique qui désigne chaque élément de données.

A1.1.2.2 **Titre de la LDEC** – Ce champ identifie le titre de l'élément de données.

A1.1.2.3 **Paragr. réf. EDT** – Ce champ indique le paragraphe de l'EDT dans lequel l'élément de données est stipulé. Il peut y avoir plusieurs références à l'élément de données dans l'EDT, mais généralement seule la première (ou une) référence est indiquée dans la LDEC.

A1.1.2.4 **Version** – Ce champ identifie la livraison particulière d'un élément de données au cours de son cycle de vie (c'est-à-dire, version provisoire, version définitive).

A1.1.2.5 **Calendrier de livraison** – Ce champ indique la ou les dates et les événements pour lesquels l'élément de données doit être livré par l'entrepreneur. La date de livraison s'applique à tous les lieux et quantités de livraison, sauf indication contraire. Voici quelques-unes des abréviations et des symboles utilisés dans cette colonne :

A1.1.2.5.1 « RL » signifie la date de la réunion de lancement;

A1.1.2.5.2 « FINEX » signifie la date de fin de l'exercice ou de l'activité d'entraînement qui a été soutenue par le système de SEA;

A1.1.2.5.3 Les chiffres indiquent le nombre de jours civils, sauf indication contraire;

A1.1.2.5.4 « + » signifie après la date ou l'événement spécifié;

A1.1.2.5.5 « - » signifie avant la date ou l'événement spécifié.

A1.1.2.5.6 Si un élément de données doit être livré avant un événement dont la durée est supérieure à un jour, la date de livraison doit être calculée à partir du premier jour de cet événement. Si un élément de données doit être livré après un événement dont la durée est supérieure à un jour, la date de livraison doit être calculée à partir du dernier jour de cet événement.

A1.1.2.6 **Quantité** – Ce champ indique le nombre total d'éléments de données qui doivent être livrés par l'entrepreneur au(x) lieu(x) de livraison associé(s), y compris le nombre de copies papier (P) et électroniques (E). Les seules copies papier requises sont pour la LDEC-213 – Guides de campagne d'équipement de SEA. La quantité de copies papier dépendra de la quantité d'équipement déployé.

- A1.1.2.7 **Destinataire** – Ce champ indique le titre abrégé du représentant de TPGSC et du MDN à qui les copies papier et électroniques des éléments de données doivent être livrées par l'entrepreneur. Les copies papier de la LDEC-213 – Guides de campagne d'équipement de SEA et de la LDEC-216 – Manuels d'équipement de SEA qui doivent être livrées par l'entrepreneur à chacun des sites statiques qui ont besoin de ce guide de campagne ou de ce manuel spécifique.
- A1.1.2.8 **Référence de la description d'éléments de données** – Ce champ fournit l'identification de la DED à laquelle l'élément de données doit se conformer.
- A1.1.2.9 **Période de travail du MDN** – Ce champ définit le nombre de jours civils à l'intérieur desquels le MDN a l'intention de travailler sur l'élément de données avant de répondre à l'entrepreneur, si cette action nécessite une réponse.
- A1.1.2.9.1 La période commence à la date à laquelle le premier destinataire désigné reçoit la copie de l'élément de données.
- A1.1.2.9.2 La période de travail s'applique à toutes les livraisons, y compris les premières livraisons, les modifications et les réémissions. Si un élément de données est livré avant la première date de livraison indiquée dans la LDEC, le MDN n'est pas obligé d'y donner suite avant cette date.
- A1.1.2.10 **Action requise de la part du MDN** – Ce champ indique la raison pour laquelle l'élément de données est soumis au MDN, soit pour examen, approbation ou acceptation. Ces raisons sont définies comme suit :
- A1.1.2.10.1 Examen – Le projet de document sera examiné par les parties intéressées. Un formulaire d'examen des documents sera renvoyé à l'entrepreneur avec les observations, les commentaires et les demandes de précision auxquels l'entrepreneur doit répondre ou corriger tel que requis.
- A1.1.2.10.2 Approbation – Le document provisoire a été examiné par l'AT du MDN et il n'y a pas d'autres commentaires ou observations qui nécessitent une action de la part de l'entrepreneur. Le document peut maintenant être soumis dans sa version finale (généralement en format PDF).
- A1.1.2.10.3 Acceptation – La version finale du document a été acceptée par le MDN et l'AC. L'AC informera l'entrepreneur lorsqu'un document a été accepté.
- A1.1.2.11 **Maintenance** – Ce champ précise les délais ou les intervalles de temps, après chaque livraison, au cours desquels l'élément de données doit être examiné par l'entrepreneur et son état d'exactitude continue doit être confirmé par écrit, ou mis à jour et réémis. La colonne Maintenance ne s'applique pas aux versions provisoires et préliminaires des éléments de données. Voici les abréviations et codes applicables à cette colonne :
- A1.1.2.11.1 xM – tous les x mois civils;
- A1.1.2.11.2 S.O. ou vide – sans objet.
- A1.1.2.12 **Remarques** : Au besoin, des informations explicatives supplémentaires relatives à un élément de données de la LDEC sont fournies dans cette colonne.

A1.2 Tableau A1-1 Liste des éléments de la LDEC

N° de la LDEC	Titre de la LDEC	Paragr. réf. EDT	Version	Calendrier de livraison	Qté	Destinataire	N° de DED et réf.	Période de travail du MDN	Action requise du MDN	Maint	Remarques
LDEC-201	Plan de gestion du soutien	Paragr. 5.3.2.1	PROVISOI RE	RL +60	1E	AT	DED-201 EDT, appendice 2 p. A 2 -02	14	Examen ou approbation	X12	
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-202	IPO opérationnelle de SEA	Paragr. 5.3.2.5	PROVISOI RE	RL +60	1E	AT	DED-202 EDT, appendice 2 p. A 2-05	14	Examen ou approbation	X12	La version actuelle sera donnée comme IFG pour servir de base à la soumission de l'entrepreneur.
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-203	IPO de logistique et de maintenance de SEA	Paragr. 5.6.1.2	PROVISOI RE	RL +90	1E	AT	DED-203 EDT, appendice 2 p. A 2-07	14	Examen ou approbation	X12	La version actuelle sera donnée comme IFG pour servir de base à la soumission de l'entrepreneur.
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		

**APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A
AU CONTRAT N° W8486-217384
RÉVISÉ LE XXX XX 2023**

N° de la LDEC	Titre de la LDEC	Paragr. réf. EDT	Version	Calendrier de livraison	Qté	Destinataire	N° de DED et réf.	Période de travail du MDN	Action requise du MDN	Maint	Remarques
LDEC-204	Calendrier d'entretien principal de l'équipement de SEA	Paragr. 5.6.1.4	PROVISOI RE	RL +90	1E	AT	DED-204 EDT, appendice 2 p. A 2-09	14	Examen ou approbation	X12	La version actuelle sera donnée comme IFG pour servir de base à la soumission de l'entrepreneur.
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-205	Plan de désengagement du programme	Paragr. 6.2.1.2	PROVISOI RE	Demande du MDN +30	1E	AT	DED-205 EDT, appendice 2 p. A 2-10	14	Examen ou approbation	S.O.	Le MDN demandera ce plan à l'entrepreneur au moment opportun, avant la fin prévue du contrat. Il est prévu que le préavis soit d'au moins 12 mois.
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-206	Ordres du jour des réunions	Para 5.3.5.2.1	PROVISOI RE	Date de la réunion -14	1E	AC, AT	DED-206 EDT, appendice 2 p. A2-12	7	Examen ou approbation		
			RÉVISÉE	Date de la réunion -3	1E	AC, AT		1	Examen ou approbation		
			FINALE	Date de la réunion -1	1E	AC, AT		1	Acceptation		

**APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A
AU CONTRAT N° W8486-217384
RÉVISÉ LE XXX XX 2023**

N° de la LDEC	Titre de la LDEC	Paragr. réf. EDT	Version	Calendrier de livraison	Qté	Destinataire	N° de DED et réf.	Période de travail du MDN	Action requise du MDN	Maint	Remarques
LDEC-207	Procès-verbal de la réunion	Para 5.3.5.2.2	PROVISOI RE	Date de la réunion +7	1E	AC, AT	DED-207 EDT, appendice 2 p. A 2-14	7	Examen ou approbation		
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-208	Registre des mesures de suivi	Paragr. 5.3.5.5.2		Conformément aux réunions périodiques entre le MDN et l'entrepreneur	1E	AT	DED-208 EDT, appendice 2 p. A 2-15				RMS examiné lors des réunions périodiques avec l'entrepreneur.
LDEC-209	Rapports trimestriels du SEA	Paragr. 5.3.8.2	FINALE	Trimestrielle	1E	AC, AT, RA	DED-209 EDT, appendice 2 p. A 2-16	7	Acceptation	X3	
LDEC-210	Rapport post-exercice (RPX) du système de SEA	Paragr. 5.3.8.3	PROVISOI RE	FINEX +10	1E	AT	DED-210 EDT, appendice 2 p. A 2-19	7	Examen ou approbation		
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
LDEC-211	Système électronique de gestion des stocks de la SEA	Para 5.6.2.3.1.1	Données initiales du registre	RL + 60 tous les stocks saisis dans le LGL	S.O.	AT, GCVM	DED-211 EDT, appendice 2 p. A 2-21				Les rapports sont exécutés selon les besoins. La demande du MDN pour un rapport doit être satisfaite par l'entrepreneur avant la fin du jour ouvrable suivant.
			Rapports	Demande du MDN +1	1E	AT, GCVM					

**APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A
AU CONTRAT N° W8486-217384
RÉVISÉ LE XXX XX 2023**

N° de la LDEC	Titre de la LDEC	Paragr. réf. EDT	Version	Calendrier de livraison	Qté	Destinataire	N° de DED et réf.	Période de travail du MDN	Action requise du MDN	Maint	Remarques
LDEC-212	Rapport sur les stocks relatifs à l'accord de prêt avec l'entrepreneur de SEA	Para 5.6.2.4.6	PROVISOI RE	Annuel (31 mars)	1E	AT, AP	DED-212 EDT, appendice 2 p. A 2-23	14	Examen ou approbation	X12	Rapport annuel sur les stocks
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT, AP		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT, RA		7	Acceptation		
LDEC-213	IPO relatives à la sécurité des bâtiments de SEA	Paragr. 5.4.5.2	PROVISOI RE	Comme demandé par le MDN	1E	AT	DED-213 EDT, appendice 2 p. A 2-25	10	Examen ou approbation		Des copies papier des guides de campagne seront livrées aux sites de SEA pour être distribuées aux utilisateurs.
			RÉVISÉE	Commentaires du MDN +7	1E	AT		7	Examen ou approbation		
			FINALE	Derniers commentaires du MDN +7	1E	AC, AT		7	Acceptation		
					P	Sites de SEA					
LDEC-214	Certificat de l'exactitude de la traduction	Paragr. 5.3.2.4	FINALE	Avec la soumission du document provisoire qu'il valide.	1E	AC, AT	DED-214 EDT, appendice 2 p. A 2-26	7	Acceptation		
LDEC-215	Rapport d'utilisation quotidienne du site urbain SEA	Paragr. 5.3.8.4	FINALE	Mensuel	1E	AC, AT	DED-215 EDT, appendice 2 p. A 2-27	7	Acceptation		

Tableau A1-1 Liste des éléments de la LDEC